

Appel à Manifestation d'Intérêt
pour « Moderniser l'appareil de formation »



Introduction

La politique conduite en matière de formation professionnelle, en Occitanie, est construite autour de 3 piliers :

- Développer, dans un souci de **justice sociale**, l'accès à la formation des publics éloignés de l'emploi,
- Répondre aux **besoins de l'économie régionale** afin d'apporter aux entreprises les compétences dont elles ont besoins pour se développer,
- Faire de la formation un outil de **développement de nos territoires** et organiser une offre de formation répartie de façon homogène sur le territoire régional.

Avec l'arrivée de la réforme de la formation, les opérateurs de formation (organismes de formation et centres de formation d'apprentis) sont amenés à se questionner sur de nouveaux modèles économiques, mais aussi sur la nécessité d'investir dans l'innovation pédagogique, afin de moderniser leurs pratiques, retenir l'attention des publics en formation avec de nouveaux outils pédagogiques, et, faire évoluer les relations apprenants/enseignants. Dans le même esprit, les besoins en compétences évoluent fortement avec la transformation profonde de métiers (digitalisation, transition écologique ...), ce qui nécessite une refonte des référentiels de formation. Enfin, la transition numérique en cours fournit à la fois de nouveaux outils et de nouvelles méthodes d'acquisitions de connaissances. Pour développer la digitalisation de leurs formations afin de les rendre plus efficaces, les opérateurs doivent repenser et déployer de nouvelles pratiques de formation et une appropriation des usages du numérique auprès de leurs équipes pédagogiques.

Le plan régional de modernisation vise à accélérer les transformations du système de formation professionnelle par l'expérimentation, en s'appuyant sur le numérique, afin de répondre aux besoins des opérateurs de formation souhaitant investir dans l'innovation pédagogique.

Ce plan fait partie intégrante du PACTE régional d'Investissement dans les Compétences (2019/2022) approuvé en mars 2019. La Région Occitanie s'engage pleinement dans la mise en œuvre du PIC en proposant un plan ambitieux de modernisation de l'appareil de formation grâce à un accompagnement global des opérateurs de formation.

I - Les enjeux et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt vise à identifier et à soutenir les démarches de transformation de l'appareil de formation en tenant compte des mutations :

- économiques : évolution rapide des métiers, nécessité de penser la formation autrement pour construire de nouvelles compétences, accéder à des savoir-faire/savoir-être liés à la capacité d'adaptation au changement, à l'agilité,
- sociétales : attentes différentes des nouvelles générations en matière d'accès au savoir et à l'information induisant un bouleversement important de l'approche formative,
- numériques : la révolution numérique transforme les modèles économiques;

Ce plan propose une démarche inédite de soutien à l'innovation par un accompagnement visant :

- l'amélioration de l'existant,
- la conception de nouvelles approches organisationnelles des pratiques de formation, libérer des contraintes de temps et de lieux,
- l'intégration des sciences cognitives, issues des neurosciences, dans les approches pédagogiques,
- la refonte ou l'enrichissement des certifications afin de cadrer avec l'écosystème,
- la révision des liens entre bénéficiaires de formation et monde économique.

Les mots-clefs du processus d'innovation : renforcer les liens entre acteurs de l'emploi - formation, mettre le collectif en mouvement, faire évoluer les postures et les rôles des principaux acteurs, répondre et s'adapter aux évolutions de la formation et aux nouveaux besoins des apprenants, développer les méthodes agiles, s'approprier des méthodes d'intelligence collective pour les reproduire dans son organisation, rendre l'organisation plus réactive aux contraintes et aux demandes, capitaliser les « bonnes pratiques », concevoir des outils d'évaluation.

II – La mise en œuvre du programme Innov'Emploi « Modernisation de l'appareil de formation »

Pour la mise en œuvre du programme, la Région Occitanie a développé 2 modes d'actions :

- 1- Elle a référencé des prestataires de services spécialisés dans l'ingénierie de formation et la digitalisation, en capacité de conseiller et d'accompagner les opérateurs de formation en ingénierie pédagogique, sur les usages du numérique

et maîtrisant les approches innovantes en matière de formation. Les prestataires retenus dans le cadre de l'appel d'offres sont les suivants :

- Lot 1 (Départements du Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne) : BUSINESS, MASKOTT et LAET'S MIND ;
- Lot 2 (Départements de l'Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales, Hérault) : MASKOTT, BUSINESS et KAWALEARN.

2- Elle organise des appels à manifestation d'intérêt permettant de recueillir l'engagement des opérateurs de formation (**organismes de formation et des centres de formation d'apprentis**) de l'Occitanie souhaitant bénéficier de la démarche de transformation de l'appareil de formation.

Un premier AMI a été lancé en janvier – février 2020 et a permis à 90 dossiers de bénéficier d'un accompagnement. Le deuxième AMI, en cours, est lancé à compter du 14 septembre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020 pour recueillir de nouveaux projets pour des accompagnements qui se dérouleront en 2021.

III – Rappel des 3 missions confiées aux prestataires – experts

Les prestataires référencés accompagnent les opérateurs de formation vers la modernisation en assurant 3 missions essentielles :

- Mission 1 : Diagnostic partagé des besoins de l'organisme de formation et définition d'un plan d'actions

Cette mission vise à approfondir le projet de l'organisme de formation retenu suite à l'appel à manifestation d'intérêt. Le prestataire doit ainsi recenser et analyser les besoins de l'organisme de formation. Ce diagnostic constituera un élément essentiel permettant au prestataire de co-construire un plan d'actions avec l'organisme de formation. Il s'agira ainsi, pour l'organisme de formation, de définir son niveau d'engagement (mobilisation en jour(s) de ses équipes pédagogiques).

- Mission 2 : Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action lié à la démarche de modernisation de l'appareil de formation

Cette mission aura 3 objets principaux :

- mettre en œuvre le plan d'actions établi lors du diagnostic et validé par le comité de sélection,
- accompagner les formateurs dans la refonte de leurs outils pédagogiques en s'appuyant sur la digitalisation,

- en fonction du plan d'actions arrêté, et avec l'équipe de formateurs : produire un nouveau référentiel de formation, le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, et aider les opérateurs de formation à intégrer des outils numériques et/ou des outils pédagogiques dans les pratiques de formation.
- Mission 3 : Evaluation et réalisation de livrables modélisables

En vue de la modélisation des acquis et méthodes des actions menées et réalisées, le prestataire conduira des évaluations durant la réalisation de la prestation dans un but de capitalisation des démarches expérimentées et développées.

IV - LE CADRE D'ELIGIBILITE ET D'ANALYSE

Les critères d'éligibilité

Le cadre de réponse, outil constitutif de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, donne la possibilité à l'opérateur de formation de :

Identifier ses besoins : Préciser en quoi sa démarche d'amélioration du processus formatif et/ou de développement des usages du numérique peut s'inscrire dans le plan de modernisation de l'appareil de formation

Prendre un engagement : Démontrer sa capacité à mettre à disposition un ou plusieurs membres de l'équipe pour mettre en place les actions co construites avec le prestataire. Ce dernier sera désigné par la Région pour l'établissement du diagnostic et interviendra à toutes les étapes du projet.

Co-construire avec le prestataire : Assurer la co-construction d'un plan d'actions qui permettra la mise en œuvre du processus d'expérimentation ou de travaux de recherche-action, d'études en vue de créer des prototypes et/ou de développer des outils pour une meilleure utilisation du numérique, une ingénierie de formation ouverte à une pédagogie renouvelée, une refonte des référentiels de formation. A l'issue de la phase de diagnostic, ce plan d'actions nécessitera une présentation par la structure assurant l'accompagnement, en comité de sélection pour accord de tout ou partie du plan co-construit.

A titre d'information, il faut noter que les productions issues de la mission 2 et réalisées au sein de l'organisme de formation dans le cadre de sa collaboration avec le prestataire, seront la propriété de l'organisme de formation.

Les critères de sélection

Le projet pourra s'articuler en plusieurs phases qui seront à détailler dans le temps, mais il devra être présenté dans sa globalité.

Les propositions reçues seront appréciées sur :

- L'implication d'un ou plusieurs membres de l'équipe dans la démarche d'innovation souhaitée par l'opérateur de formation. La Région sera notamment attentive au temps dédié par le chef de projet désigné par l'opérateur à la co-construction du projet avec le prestataire. Ce temps ne pourra être inférieur à 10% du temps de travail d'un équivalent temps plein ;
- Les caractéristiques des publics cibles des opérateurs de formation : priorité sera donnée aux dossiers déposés par les opérateurs de formation s'adressant aux publics cibles du Pacte d'Investissement dans les Compétences ;
- La cohérence et la pertinence de la démarche en déposant des projets s'inscrivant dans les priorités régionales suivantes :

a-Evolution des Métiers de la Formation

Réingénierie complète ou partielle du dispositif de formation : contenu, refonte du processus formatif et accompagnement des formateurs.

Refonte des contenus de formation au regard de l'évolution des métiers de la formation, en intégrant par exemple, le changement de posture du formateur, l'évolution des référentiels de formation (dans le respect des référentiels de certification), la modularisation de la formation par blocs de compétences, les parcours à la carte, l'individualisation.

b-Digitalisation de la Formation

Accompagner la transformation des métiers et adopter à la fois le contenu de la formation et les outils pédagogiques, afin de pouvoir former les stagiaires au plus près des attentes des employeurs potentiels.

Cette démarche inclut le développement d'outils et l'accompagnement à l'usage du numérique, à l'appropriation des outils pédagogiques digitaux, comme une plateforme d'apprentissage, un serious game, un système de réalité virtuelle, etc..

c- Pédagogie attractive

Créer un saut qualitatif de l'appareil de formation en Occitanie qui permettra le développement d'innovations pédagogiques.

Refonte des maquettes pédagogiques pour en renforcer l'efficacité : mixage des pratiques à distance ou en présentiel, individualisation renforcée, multi modalité pédagogique (l'apprenant suit différentes séquences et postures pédagogiques, révision des rythmes pédagogiques)

Organisation renouvelée de l'accueil et du suivi de publics souvent en rupture avec le modèle classique d'apprentissage. Il s'agit d'accompagner des publics en situation de fragilité et d'adapter les contenus de formation à leurs besoins. L'attractivité de la formation professionnelle pour des bénéficiaires actifs dans leurs apprentissages doit être visée.

Le lieu de réalisation des prestations

L'intervention du prestataire se déroulera sur un site unique de formation.

Cas particulier des réseaux d'opérateurs de formation ou opérateurs de formation comptabilisant plusieurs sites de formation

Il est demandé aux réseaux d'opérateurs de formation ou opérateurs de formation comptabilisant plusieurs sites de formation de ne déposer qu'un seul dossier par lot. Ils pourront prétendre à un seul accompagnement par lot.

Cet accompagnement pourra cependant se dérouler sur différents sites, à préciser dans le dossier type :

- Un lieu de référence pour l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions global de la structure par le prestataire. Le chef de projet désigné par l'opérateur de formation devra être basé sur ce site.
- De un à 3 lieux de référence pour la mise en œuvre du plan d'actions. Le prestataire devra donner les clés à l'opérateur de formation pour transférer sur ses autres sites les outils et bonnes pratiques déployés sur le lieu choisi pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Le dépôt des dossiers

Pour candidater, l'organisme de formation devra :

Renseigner le dossier type : via un formulaire en ligne sur www.laregion.fr / les aides et appels à projets/appel à manifestation d'intérêt « modernisation de l'appareil de formation ».

Vous pourrez télécharger le formulaire afin de préparer votre réponse.

A l'issue du questionnaire complété en ligne, vous recevrez un récapitulatif de votre dépôt de projet d'innovation.

Répondre au questionnaire : au plus tard le 03 juin à 12h00.

L'appel à manifestation d'intérêt pourra être renouvelé si besoin. Il n'implique aucun engagement financier de la région en faveur de l'opérateur de formation, porteur du projet d'innovation.

Le dossier déposé par l'organisme de formation aura une durée de validité d'un an et constitue la base nécessaire à l'établissement du diagnostic par le prestataire pour le comité de sélection.

Pilotage du plan de modernisation de l'appareil de formation

La mise en œuvre des missions, par les prestataires, fera l'objet d'une décision en comité de sélection. Un comité stratégique assurera le suivi global du plan de modernisation de l'appareil de formation. Animés par la Région, les Comités pourront donner lieu à une participation des partenaires – financeurs de la formation.